

Le Sénat devrait adopter définitivement aujourd'hui la proposition de loi relative aux mesures conservatoires en matière de procédures de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire

D'autres propositions recueillent toutefois un large consensus, permettant leur vote conforme dans chacune des Chambres. La commission des Lois du Sénat a ainsi adopté hier, sans la modifier, la proposition de loi de Mme Françoise GUEGOT, députée (UMP) de Seine-Maritime, relative aux mesures conservatoires en matière de procédures de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, qui vise à empêcher le détournement d'actifs d'une entreprise défaillante (cf. "BQ" d'hier).

Cette décision augure d'un vote conforme du Sénat en séance ce matin et donc de l'adoption définitive de ce texte par le Parlement. "Il y a urgence pour les intérêts des salariés de Pétroplus", a fait valoir M. Jean-Pierre SUEUR, président (PS) de la commission des Lois et ancien ministre. "Deux amendements répondant, me semble-t-il, aux demandes des salariés ont été intégrés lors de l'examen du texte par l'Assemblée", a-t-il précisé. Le premier amendement prévoit l'information des représentants du personnel sur les mesures conservatoires destinées à éviter le détournement d'actif. Le deuxième prévoit que le juge-commissaire dans le cas d'une entreprise en faillite puisse affecter les sommes y compris pour assurer le respect des obligations sociales et environnementales.

Le texte a été adopté à la quasi-unanimité dans la nuit de mardi à mercredi par les députés, à l'exception des communistes qui se sont abstenus jugeant que la rédaction du deuxième amendement était ambiguë. Les députés socialistes avaient aussi défendu des amendements s'inspirant de la proposition de loi déposée notamment par M. François HOLLANDE prévoyant d'obliger un industriel se désengageant d'une usine française de la céder à un repreneur (cf. "BQ" du 28 février). Ces amendements ont été rejetés et les sénateurs socialistes ne devraient pas les représenter aujourd'hui, afin de ne pas retarder l'adoption définitive du texte.